s'assemble demain pour délibérer le mode d'expédition d'un détachement d'environ trois cents patriotes vers la capitale pour remplir le vœu des représentants de la nation. Les circonstances critiques où se trouve la chose publique et notre grand éloignement de Paris nous ont déterminés à prendre ces mesures, de crainte que la loi portant levée de notre détachement ne nous parvint pas assez tôt pour qu'il arrivat le jour de la fédération. Les Marseillais ne seront pas les seuls à prendre cette détermination; des villes importantes telles que Montpellier, Toulon, etc., ont pris le même parti, et elles ont envoyé des députés à la société des amis de la constitution à Marseille pour le leur annoncer. Il est à présumer que ces exemples généreux seront imités par l'universalité des Français, et que l'Assemblée nationale, qui ne comptait que sur un secours de vingt mille hommes, en aura bientôt à sa disposition un nombre infiniment supérieur. Tout ce qui se passe actuellement dans la capitale nécessite ces moyens de prudence, et nous ne pouvons qu'en augurer un heureux succès.

Le motif du départ du courrier qu'expédient les administrateurs de la ci-devant chambre de commerce est d'aviser le ministre de la crainte où est le consul de France à Alger, d'une rupture entre la France et cette régence. Nous vous en donnons avis pour que vous puissiez savoir si le pouvoir exécutif donnera connaissance à l'Assemblée nationale de cet événement.

Nous vous saluons bien cordialement.

Marseille, le 28 juin 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

D'après les expressions obligeantes de M. Morveau, député à l'Assemblée nationale, nous lui adressames il y a déjà longtemps une lettre par laquelle nous le prévenions que M. Bernard, ancien officier municipal de notre ville, lui faisait parvenir diverses montres de savon pour être par lui soumises à des expériences chimiques et à l'examen de sa méthode pour épurer le savon blanc fraudé.

N'ayant reçu aucune réponse de M. Morveau, et le temps qui s'est écoulé depuis l'envoi dont s'agit étant plus que suffisant pour avoir procédé à ces expériences, nous vous prions de vouloir bien voir M. Morveau, et de nous faire part du résultat de ses opérations, dans le cas où ce député n'aurait pas le temps de nous l'écrire lui-même.

Nous sommes persuadés que les chimistes qui à la prière de

M. Morveau se seront chargés de faire ces expériences, voudront bien nous instruire de leurs opérations.

Vous sentirez combien nous sommes intéressés à connaître quelle est finalement la meilleure manière de procéder à l'examen des savons blancs qu'on ne cesse de frauder.

Nous comptons sur votre zèle pour avoir la plus prompte réponse. Nous vous saluons, Monsieur et très-cher ami, bien cordialement

Marseille, le 29 juin 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Vous recevrez ci-joint un paquet très-important que vous êtes chargé de remettre à M. le président de l'Assemblée nationale, et d'en solliciter la lecture aux législateurs le plus tôt possible.

Nous avons reçu votre excellente lettre du 21, à sept heures du soir. Nous l'avons lue avec d'autant plus de satisfaction, que nous avions prévenu presque tous vos désirs par les dispositions que nous avions déjà faites. Vos réflexions sont justes et précieuses pour nous, elles peuvent aussi nous être infiniment utiles, et soyez persuadé qu'elles aideront à celles que nous ferons nous-mêmes dans les circonstances critiques où se trouve la patrie.

Dimanche ou lundi prochain, cinq cents Marseillais bien pourvus de patriotisme, d'armes, de bagages, de munitions, de taille et de courage, se mettront en marche pour la capitale; les instructions que vous nous avez transmises feront partie de celles qu'ils recevront de nous. Nous avons tout lieu de croire que ce rayon de liberté émané du foyer du Midi embrasera l'air inflammable des contrées qu'il parcourra, et nous verrons avec qu'elle matière on pourra parvenir à éteindre le feu sacré de la liberté dont la lumière offusque tant les yeux des lâches partisans du despotisme.

Il y a quelque temps que nous avons entendu parler d'un décret pour la réunion dans une seule maison, relativement aux ci-devant religieuses. Instruisez-nous s'il a été sanctionné, et dans ce cas faites en sorte qu'il soit envoyé officiellement; nous pourrions bien sans cela regarder le veto comme une vétille.

Nous vous saluons toto corde

Marseille, le 20 juillet 1792, l'an IV° de la liberté.

Monsieur et cher ami,

Nous voyons par votre lettre du 13 de ce mois, que nous recevons par le courrier de ce jour, que l'adresse du conseil général de la commune de Marseille, du 27 juin dernier, a été lue à l'Assemblée nationale, où elle a excité des sentiments divers. Nous sommes peu jaloux de l'approbation des Martin et de ses pareils; celle des amis de la liberté est la seule à laquelle nous aspirons, elle nous dédommage amplement de l'improbation des noirs, dont nous nous honorons. D'après ce que vous nous marquez dans votre lettre, nous nous empressons de vous adresser sous ce pli les verbaux de toutes les sections de Marseille, à l'exception de celle numéro 20, que nous n'avons pas trouvée dans le dossier. Vous verrez par la lecture de ces pièces que l'adhésion de la commune de Marseille à l'adresse dont il s'agit a été unanime. Vous en ferez l'usage que votre patriotisme, votre prudence et vos lumières vous indiqueront. Elles prouveront à Messieurs du côté droit, à tous les ministériels et à leurs suppôts, que le vœu exprimé dans cette adresse n'est pas équivoque dans Marseille, et qu'elle n'est pas l'ouvrage de quelques factieux, comme certain personnage a osé l'avancer à la tribune

Nous pourrions joindre à l'adhésion de nos concitoyens celle d'un grand nombre de municipalités de l'Empire, auxquelles nous avions fait parvenir notre adresse. Si vous jugez que ces pièces puissent vous être utiles, nous aurons soin de vous les faire tenir.

Nous vous saluons, Monsieur, bien cordialement.

Lettres du citoyen Barbaroux, député du département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, aux membres de la municipalité de Marseille.

L'an II de la République, à 3 heures du matin.

Frères et amis,

Je vous adresse un exemplaire de la loi concernant les blessés du 10 août, ainsi que les tableaux qui y sont relatifs, et la copie imprimée de la lettre du ministre de l'intérieur sur le même objet. Vous savez que j'ai coopéré de quelque chose à ce que cette loi fût rendue, je désire par conséquent qu'elle soit promptement exécutée, et c'est le motif pour lequel je vous renvoie les imprimés qui, en attendant l'envoi officiel, vous mettront à même de remplir le vœu de la loi. Les braves fédérés du 10 août ont en vous des amis, et je suis certain que leur affaire sera bientôt expédiée.

Je joins à cet envoi la copie d'une lettre que j'ai écrite aux volontaires et officiers de la compagnie du 10°, qui est encore à Paris; vous y lirez que je me plains amèrement des calomnies du citoyen Feraud. Son amitié pour Danton dont il excuse les torts, et même le vol de quatre cent mille livres qu'il est accusé d'avoir fait à la nation, son amitié, dis-je, pour Danton l'aura déterminé à parler contre moi; mon travail et mes actions lui répondront ainsi qu'à tous nos ennemis. Signé: BARBAROUX.

. Paris, 19 novembre 1792, an Ier de la République.

Frères et amis,

J'ai reçu hier soir à 7 heures votre lettre du 12, et je me suis à l'instant transporté chez le ministre Roland pour lui parler de vos subsistances.

Il m'a été impossible d'avoir audience.

Aujourd'hui à midi toute la députation sera assemblée et se portera chez lui.

Si votre première lettre sur cet objet avait renfermé les détails renfermés dans celle que je viens de recevoir, vous m'auriez évité beaucoup de divagations dans mes demandes.

Vous nous laissez, frères et amis, dans une ignorance sur toutes les parties de votre administration qui désole vos députés, et particulièrement l'homme qui vous est dévoué à tant de titres.

Consultez vos registres, vous trouverez que vous ne nous avez écrit que quatre lettres en deux mois, et elles ne renferment aucun détail sur les faits que nous avions le plus d'intérêt de connaître. Par exemple, frères et amis, dans l'objet des subsistances, quel détail nous avez-vous donné? Nous avez-vous instruits des marchés passés entre vous et les négociants, ou de vos accords pour faire venir des blés? Nous avez-vous indiqué quelle quantité vous en aviez reçue? Nous avez-vous fait passer le tableau de leur prix et des pertes que vous éprouveriez dans la revente ? Nous n'avons rien su de tout cela, et même votre lettre du 12 ne nous indique rien de positif. Pensez-vous donc que le conseil exécutif puisse prononcer sur des demandes vagues, et connaissiez-vous bien la difficulté d'obtenir la parole dans la Convention nationale, pour des objets étrangers à la discussion du jour, et le danger d'un ordre du jour qui ne permet plus de rapporter à l'Assemblée l'objet écarté? Lorsqu'on lut votre lettre au ministre et celle du département, un mouvement de surprise s'y manifesta: quinze cent mille livres d'un côté, un

million de l'autre! Peut-on former, se disait-on, une demande aussi exorbitante? J'observai que Marseille depuis cinq ans de révolution n'avait obtenu aucun secours pour des grains; mais Cambon exposa à l'Assemblée que les douze millions mis à la disposition du ministre n'étaient pas pour être distribués en assignats, mais en blés, que les blés étaient déjà achetés, que si Marseille avait des besoins, ce qui lui paraissait bien extraordinaire, ajouta-t il, à cause de son voisinage de la Barbarie, elle pouvait demander au ministre du blé, mais non de l'argent, et que par conséquent il fallait passer à l'ordre du jour. Je disais à un des membres du comité d'agriculture, à la tribune, mais sans oser l'assurer, parce que vous ne m'en aviez pas instruit, que les blés étaient achetés; il me répondit : Eh bien, vous direz au ministre de se mettre à notre lieu et place. C'est sous ce point de vue que jusqu'à présent j'ai traité cette affaire. Soyez justes, concevez mon embarras et ceux de mes collègues. Vous ne nous avez rien dit dans vos lettres, ni de la souscription que vous aviez ouverte, ni des commissions que vous aviez données, vous ne nous avez envoyé la copie d'aucune pièce à cet égard; enfin, ce n'est que par votre lettre du 12 que nous recevons sur ces objets quelques légers renseignements. Demain je vous écrirai ce que la députation aura fait. Malgré nos occupations, croyez fermement que je ne néglige rien en ce qui me concerne. J'ai le moyen de suffire à tout, c'est de travailler les nuits entières, et de faire travailler à mes côtés deux secrétaires.

Commençons, je vous y invite, une correspondance qui soit continue, et dans laquelle vous nous marquerez la marche de toutes vos opérations administratives. C'est le moyen de nous tenir toujours instruits et prêts à vous défendre ou à demander ce qui sera nécessaire. Il faudrait engager le bureau provisoire du commerce à nous écrire également sur l'objet du commerce et des manufactures.

Il est encore un objet sur lequel vous ne nous aviez rien marqué, et qui nous donne en ce moment quelques inquiétudes. L'administration du département a nommé le citoyen Martin, directeur des douanes nationales à Marseille. Nous avons su que le conseil exécutif avait cassé cette nomination, et que les régisseurs des douanes avaient, aux termes de la loi, nommé à cette place le citoyen Gautier, auparavant directeur des douanes dans la ville de Cette. Nous avons voulu nous informer des motifs du pouvoir exécutif, et nous avons su qu'en rendant justice au citoyen Martin, dont la recommandation du département établit le patriotisme, le conseil avait pensé qu'une place telle que celle de la direction des douanes à Marseille ne pouvait être remplie que par un homme également patriote et instruit des détails et opérations des douanes, sans quoi,

nous a-t-on dit, le citoyen le plus honnête pourrait, sans s'en apercevoir, porter un préjudice considérable à la nation dans la perception de ses droits. Il faut que vous sachiez que les régisseurs des douanes ont été cassés, et qu'on a mis à leur place trois hommes reconnus pour les plus instruits sur cet objet, et dont le patriotisme a été parfaitement prononcé dans la révolution. Il y a entre autres le citoyen Chalon, qui est un enragé républicain, le citoyen Colin, qui était régisseur et avait occupé à Dunkerque toutes les places compatibles avec ces fonctions-là, enfin, le citoyen Magnan, qui, dans les temps des assemblées constituante et législative, a constamment défendu dans les comités les intérêts et la liberté du commerce. Ces trois régisseurs ont, d'après la loi, écrit à tous les départements pour connaître les sujets inciviques dans la douane, et les ont réformés comme on les leur a indiqués. Poulias a donc été rețiré de Marseille; et sa place a été donnée au citoyen Gautier, directeur à Cette, qui a été président de son club, qui est patriote excellent, et qui a vingt ans de travaux dans la partie des douanes. Voilà ce qu'on m'a dit, et ce que je vous transmets, pour que vous agissiez en conséquence. Vous aurez à considérer si Martin a des connaissances suffisantes pour la place importante à laquelle il a été appelé, et s'il ne conviendrait pas mieux de le placer dans l'enregistrement, où le travail est moins délicat. Je vous confie, frères et amis, ces observations, parce que je crains aussi qu'on ne dise que nous violons les lois à Marseille, et parce que je crains que de tout côté il n'y ait des réclamations. Magnan me disait : il n'y a pas de justice, si des hommes ont travaillé vingt ans dans l'administration, s'ils sont aussi patriotes que vous, si les municipalités dans lesquelles ils sont placés leur donnent des certificats honorables, il n'y a pas de justice qu'on fasse passer sur leurs corps un citoyen bon patriote, mais qui n'a jamais servi dans la partie.

Il faut que j'ajoute encore à cet égard, que j'ai une fois trouvé le ministre de la marine dans le désespoir, au sujet de la nomination du maire de Toulon par les corps administratifs à la place d'ordonnateur général du port. Il me disait : Paul, maire de Toulon, est un honnête homme, un respectable citoyen, nous lui donnerons la place qu'il voudra, mais celle d'ordonnateur, il ne peut la remplir. Il sera volé sans s'en apercevoir; si l'on insiste pour qu'il soit ordonnateur, sa nomination coûtera vingt millions par année à l'État. Jè ne sais ce que cette affaire est devenue.

Cela me rappelle votre affaire contre les inciviques Chirac et Flameng; tous les papiers sont au comité de marine, dont Granet est membre. Je lui ai déjà parlé de cet objet, et j'ai promis de me

Monge.

Marseille, le 1er juillet 1792, l'an IVe de la liberté.

Voici, mon cher, le dernier de mes efforts pour vaincre par les armes de la raison. Je crois ces armes trop faibles pour réduire des lâches qui l'ont sacrifiée à leur intérêt corrupteur. Ils l'ont connue, cette raison, ils en ont senti tout le poids, elle pèse encore sur eux, elle les importune, elle les presse, mais le ressort inflexible de leur âme vendue l'arrête et la repousse. Leur essence morale ne peut être ébranlée et soumise que par des armes qui agissent sans intermédiaire sur leur essence physique, et c'est bien là notre dernière ressource. Nous verrons, vous verrez de plus près encore. Adieu, mon cher.

Signé: Mourraille.

Marseille, le 13 juillet 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Les détails renfermés dans votre lettre du 5 de ce mois nous ont paru très-fondés et analogues aux circonstances actuelles ; vos conférences relatives à l'entrepôt du commerce et vos observations sur les forts font un conflit de votre patriotisme avec l'aristocratie et la mauvaise foi.

Nous trouvons comme vous qu'il est indispensable de former le plus tôt possible l'établissement provisoire de l'entrepôt dans les casemates de la ci-devant citadelle Saint-Nicolas. C'est par cette raison que nous y avons fait déjà faire quelques ouvrages convenables, lesquels ne sont pas assez conséquents pour que les malveillants puissent nous taxer de favoriser la destruction d'un fort qui depuis trop longtemps subsiste contre le vœu des amis de la liberté. Cet entrepôt pourra être établi vers la fin de ce mois ou au commencement de l'autre, et quand même on rencontrerait des obstacles dans la démolition de ce fort, les grands mouvements d'une nation qui désormais doit vouloir être libre ne laisseront aucune trace de ces monuments établis et érigés par le despotisme le plus tyrannique. Ces grands mouvements fixent aujourd'hui l'attention de tous les vrais patriotes, et s'ils ont lieu, comme nous n'en doutons pas, il sera difficile que l'intrigue parvienne à les arrêter. Nous ne pouvons qu'applaudir, au surplus, aux vérités que vous avez développées dans votre conférence du 2 de ce mois.

Nous avons adressé en dernier lieu quelques détails importants au directoire du district pour les faire parvenir appuyés de l'avis favorable de ses administrateurs à l'administration supérieure, le tout relatif à l'établissement des maisons d'arrêt et de correction dans le même emplacement de la ci-devant citadelle Saint-Nicolas. Nous espérons que le directoire du département trouvera à propos d'appuyer lui-même notre proposition, et dans tous les cas nous ferons passer le plus tôt possible copie en forme de notre lettre au directoire du district, parce que nous supposons qu'elle pourra servir au succès de cette affaire. Nous agirons en conséquence de ce que vous nous dites relativement à M. Poullion, et nous allons écrire de la manière la plus empressée à MM. Montesquiou et Barbantane.

Votre lettre du 6 nous annonce vos déterminations en suite du décret de l'Assemblée nationale qui défend aux municipalités d'entretenir et d'envoyer des députés extraordinaires à Paris.

La municipalité, satisfaite autant qu'il est possible de la manière distinguée avec laquelle vous avez rempli la mission qui vous a été confiée, s'en rapporte entièrement à votre sagesse sur l'époque de votre retour; elle vous prie cependant de ne la fixer qu'après que l'affaire de M. Rebecqui aura été terminée, et que votre travail concernant nos propres affaires de Marseille sera disposé, en sorte que vous puissiez le suivre lorsque nous aurons la satisfaction de vous avoir parmi nous.

Rien ne nous étonne de tout ce que vous nous dites des sentiments inciviques de la plupart des députés extraordinaires qui se trouvent à Paris; tout ce qui arrive depuis quelques mois nous a fait pressentir les intrigues qui agitent la capitale. Peut-être le moment est-il arrivé où la franchise et la volonté nationale en imposeront aux factieux et aux intrigants; nous attendons ce moment avec cette impatience qui caractérise l'ardeur et le patriotisme des Mosseillais

Nous avons reçu une réponse très-honnête de la part de M. Duranthon, ex-ministre de la justice. Nous vous prions de proposer au nouveau ministre de faire remplir la place de commissaire du Roi auprès du tribunal du district, jadis occupée par M. Jourdan, par M. le Clerc votre associé. Ce citoyen a bien mérité de la Société des amis de la constitution de cette ville, lesquels vous écriront sans doute en sa faveur. Nous croyons qu'il possède les talents et le civisme nécessaires aux fonctions de cette place, et vous voudrez bien communiquer cet article de notre lettre au sieur Dejoly.